



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Metaux précieux

Question écrite n° 16845

### Texte de la question

M. Leonce Deprez demande à M. le ministre du budget de lui préciser les perspectives de publication des textes d'application de la loi no 94-6 du 4 janvier 1994 portant aménagement de la législation relative à la garantie des métaux précieux et aux pouvoirs de contrôle des agents des douanes sur la situation administrative de certaines personnes

### Texte de la réponse

La loi no 94-6 du 4 janvier 1994 portant aménagement de la législation relative à la garantie des métaux précieux doit être complétée par plusieurs décrets et arrêtés en application de divers de ses articles. L'élaboration des décrets d'application relatifs à la dispense d'apport à la marque et aux contrôles dans le cadre de la garantie publique a fait l'objet d'une ample concertation avec les professionnels. Ces textes ont été transmis au Conseil d'Etat et feront l'objet d'une prochaine publication au Journal officiel. Le décret no 94-433 du 24 mai 1994 fixant les modalités d'application de l'article 527 du code général des impôts relatif à la déclaration et au paiement du droit spécifique sur les ouvrages en métaux précieux a été publié le 1er juin dernier. L'arrêté pris en application de l'article 527 du code général des impôts concernant la tenue du registre des achats, vente, réception et livraison de métaux précieux ou d'ouvrages en ces matières, a également été présenté aux professionnels et fait l'objet d'échanges de vue. Il sera publié au Journal officiel à l'issue des consultations en cours. Un décret simple sur l'exportation des objets relevant de la garantie est en cours d'élaboration. Des instructions administratives expliqueront les modalités d'application de ces différents textes aux usagers.

### Données clés

**Auteur :** [M. Deprez Léonce](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16845

**Rubrique :** Métaux

**Ministère interrogé :** budget, porte-parole du gouvernement

**Ministère attributaire :** communication

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 juillet 1994, page 3645

**Réponse publiée le :** 9 janvier 1995, page 173